**Appel à proposition de la Commission européenne**

|  |  |
| --- | --- |
| Appel à proposition pour des actions de recherche non thématiques liées aux technologies disruptives dans le domaine de la défense.  Code : EDF – 2024 – LS – RA - DIS  Référence légale : règlement 2018/1046 – Acte de base du Fonds européen de défense 2021/697 et règlement STEP 2024/795  **Mots clés : industrie de la défense – recherche et innovation – technologies disruptives** | |
| Titre | Action de recherche et d’innovation non thématiques liées aux technologies disruptives dans le domaine de l’industrie de la défense. |
| Objet | L’appel vise à encourager et soutenir des contributions scientifiques et technologiques futures et des applications dans le domaine de l’industrie de la défense. Il entend ainsi soutenir le développement des capacités d’innovation de l’industrie de la défense européenne en identifiant et explorant des concepts scientifiques neufs et des approches différentes. Les propositions soumises doivent déboucher sur une amélioration de la compétitivité de la défense européenne et sur la création de nouveaux marchés ainsi qu’une amélioration nette des résultats de la recherche et de l’innovation par l’implication des acteurs.  L’appel cite quelques exemples :   * Des mesures des états cognitifs et physiologiques ; * Une optimisation des performances cognitives sur les interactions homme – machine ; * Des applications blockchain ; * Des outils et applications d’amélioration de la cybersécurité ; * Intelligence artificielle et systèmes robotiques autonomes…   Il n’y a pas de nombre maximum de projets à financer, mais le budget total est de 16 millions d’euros |
| Publics cibles | Centres de recherche et d’innovation, entreprises et PME |
| Ouverture | 20 juin 2024 |
| Fermeture | 5 novembre 2024 |
| Délivrables | Les types d’activités éligibles sont :   * Des activités de création de la connaissance ; * Des activités d’intégration de la connaissance ; * Des études de faisabilité ; * Du design de produits de défense ; * Du prototypage ; * Des tests ; * Des qualifications ; * Des certifications. |
| Eligibles | Centres de recherche, industrie, grandes entreprises et PME.  Il doit s’agit d’entités légales, privées ou publique, établies dans un Etat membre ou dans un Etat tiers associé.  Il faut au moins deux participants dans deux Etats membres ou Etats associés. |
| Conditions spécifiques | Tous les participants, y compris les sous-traitants, doivent avoir mandaté l’organisation pilote et être inscrits au registre des participants.  La Partie B (descriptif du projet) ne peut pas dépasser 100 pages. |
| Critères d’évaluation | L’évaluation sera réalité par des experts externes.  Les critères sont les suivants :   * Excellence et potentiel disruptif * Innovation et développement technologique * Compétitivité * Autonomie en base de défense technologique * Coopération transfrontalière * Implémentation   Les projets devront recevoir une note minimale de 30/45 pour être sélectionnés. |
| Type de financement et montant maximum | Subvention représentant un pourcentage des coûts éligibles. |
| Etapes d’évaluation et durée du projet | Le projet sera exécuté dans un délai de 12 à 24 mois.   * Evaluation : novembre 2024 – mai 2025 * Information : mai 2025 * Signature du contrat : mai – décembre 2025 |